





Publié le :  18 NOV. 2021 Certifié exécutoire, Le Maire,		P/Le Maire par délégation  Alexandra TELLO	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE  LE 18 NOV. 2021
--	---	---	---

Service : S. SEC. CONSEIL MUNICIPAL

Réf :

**ADMINISTRATION BUDGETAIRE** - Demande de subventions 2021- Cité éducative Béziers  
Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,  
VU la délibération du Conseil municipal n°22 du 21 septembre 2020 donnant délégation au Maire en matière de demande de subventions auprès des organismes financeurs,  
VU la délibération du Conseil municipal du 6 avril 2021 par laquelle la Ville de Béziers a présenté sa candidature à l'obtention du label « Cités Educatives »,  
VU le courrier du 14 octobre 2021, co-signé par le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, la Ministre déléguée chargée de la Ville et la secrétaire d'Etat chargée de l'Education prioritaire, par lequel le quartier Centre Ville de Béziers a été labellisé au titre du programme « Cités éducatives »,

**CONSIDERANT** que la labellisation « Cités éducatives » ouvre droit à l'attribution de financements spécifiques qui s'élèvent à la somme de 1 200 000 €, répartis comme suit :

- 200 000 € en 2021
- 400 000 € en 2022
- 400 000 € en 2023
- 200 000 € en 2024

**CONSIDERANT** que toute demande de subvention d'un montant supérieur à 23 000 € nécessite la conclusion d'une convention de subventions,

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De solliciter l'Etat, sur le programme budgétaire Politique de la Ville, pour le financement des actions suivantes :

- Mise en place d'études surveillées
- Distribution de dictionnaires aux élèves de CP
- Formation interprofessionnelle des professionnels de l'enfance et de la jeunesse
- Distribution de cahiers de vacances – Opération « Cet été, je suis à la page »
- Socialisation en collectivité précoce

- Lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme
- Point Information Jeunesse (déménagement à la Médiathèque André Malraux)

**ARTICLE 2 :** Les demandes de subventions des projets ci-dessus listés s'élèvent à la somme globale de 129 200 €, détaillés comme suit :

- Mise en place d'études surveillées : 25 000€
- Distribution de dictionnaires aux élèves de CP : 5 200 €
- Formation interprofessionnelle des professionnels de l'enfance et de la jeunesse : 3 168 €
- Distribution de cahiers de vacances – Opération « Cet été, je suis à la page » : 6 000 €
- Socialisation en collectivité précoce : 10 250 €
- Lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme : 22 098 €
- Point Information Jeunesse (déménagement à la Médiathèque André Malraux) : 57 484 €

**ARTICLE 3 :** De signer la convention de subventions relative à la Cité Educative de Béziers ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ces demandes de financements.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 18/11/2021

Robert MENARD